



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stations thermales

Question écrite n° 113548

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les chiffres du thermalisme et les vertus de cette thérapie connue depuis 5 000 ans. En France, l'eau thermale est issue de 1 200 sources alimentant 100 stations contrôlées. On dénombre 12 indications thérapeutiques suivant les cinq catégories d'eau : bicarbonatée, sulfatée, sulfurée, chlorurée et oligo-métallique. 530 000 curistes bénéficient de ces bienfaits chaque année. Les professionnels estiment que le thermalisme entraîne une réduction médicamenteuse de 40 % et qu'une cure de 21 jours équivaut à un coût d'une seule journée d'hospitalisation. Enfin le thermalisme représente, 14 000 emplois directs et 100 000 emplois induits et pèse aussi 11,5 millions de nuitées-curistes, sans compter les accompagnants. Il le remercie de bien vouloir lui faire savoir quels sont les moyens retenus pour les cinq années à venir pour soutenir l'activité thermale en tant que médecine de traitement et de prévention en tenant compte des gains que représente l'usage de cette thérapie face à des besoins de plus en plus croissants des nouveaux modes de vie, notamment les incidences sur les populations en matière d'obésité et de diabète.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113548

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13173